

À Saint-Denis, mercredi 24 juin 2020

À l'attention de M. Antoine CHALEIX
Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale
en Seine-Saint-Denis

et de

M. Hervé SÉBILLE
Directeur académique adjoint des services départementaux de l'Éducation nationale
en Seine-Saint-Denis

s/c de

M. Cédric PLUVINAGE
Principal du collège Henri Barbusse
Saint-Denis (93)

Objet : Demande d'ouverture d'une 6^{ème} division de cinquième

Monsieur le Directeur académique, Monsieur le Directeur académique adjoint,

Lors de l'audience du jeudi 18 juin dernier, les représentant.e.s des personnels d'enseignement et d'éducation présent.e.s vous ont fait part de la nécessité d'ouvrir une sixième division de cinquième, compte tenu du nombre d'élèves inscrit.e.s en 6^{ème} cette année (133) et de l'inclusion de deux élèves d'UPE2A dès la rentrée en septembre prochain.

Suite à ces échanges, les personnels d'enseignement et d'éducation du collège Henri Barbusse souhaitent maintenant prendre connaissance de votre décision.

Les personnels d'enseignement et d'éducation sont déterminé.es à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin que les conditions d'accueil et d'enseignement soient acceptables à l'occasion de la rentrée 2020, au bénéfice de tou.te.s les élèves, et ce dans le respect du seuil de 24 élèves maximum par classe.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur académique, Monsieur le Directeur académique adjoint, en notre attachement au service public d'éducation.

Les personnels d'enseignement et d'éducation du collège Henri Barbusse (Saint-Denis)